Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Mars 1886 No. 20.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

PIERRE GAUTHIER DE VARENNES

SIEUR DE LAVERANDRIE.

XII.

Au cours de cette étude, nous n'avons pas cherché à dissimuler notre admiration pour LaVérandrie, ni la grandeur dont sont empreintes, à nos yeux, cette figure historique,—si modeste durant sa vie,—et l'entreprise qui forme le fond du tableau au milieu duquel elle brille d'un si pur éclat. Sur le point de terminer notre travail, il importe à la mémoire du courageux explorateur, et à notre honneur national, de dégager son œuvre des vicissitudes de sa vie, pour mettre en relief, en un seul trait, l'idée principale de cette œuvre, son caractère propre.

La découverte du Nord-Ouest par LaVérandrie a été la continuation, sur le sol de la Nouvelle-France, de l'œuvre de Christophe Colomb.

Le grand navigateur cherchait la route de l'Asie par l'Ouest. Entre les nobles Asturies et les Indes luxuriantes, surgit un continent, à la végétation non moins vigoureuse et variée. Colomb avait fait entrer cette possibilité dans ses prévisions. Aussi, la gloire de cette découverte n'annulle point, mais donne plutôt un double aspect à celle qui lui revient, d'avoir, le premier, franchi l'océan que ses contemporains appelaient la *mer ténébreuse*. Ce fut la première étape de la route que son génie s'était tracée. A ses compatriotes appartient l'honneur d'avoir poursuivi son œuvre dans l'Amérique centrale, qu'ils explorèrent et colonisèrent.

Mais bientôt la France voulut aussi se lancer dans la voie des découvertes.

Son drapeau pénètre avec Jacques Cartier dans le Saint-Laurent.

Viennent ensuite Champlain et les Jésuites qui remontent le cours du fleuve-roi jusqu'aux grands lacs.

De là, s'élance vers l'extrême occident, LaVérandrie, dont les fils, obéissant à ses instructions, atteignent les montagnes Rocheuses, complétant ainsi virtuellement la découverte, à travers les territoires canadiens, de cette grande route intercontinentale : celle qui devra, dans l'avenir, commander toutes les autres.

Dans leurs dernières expéditions, les messieurs de Varennes ne purent, il est vrai, contempler la mer de l'ouest, mais les renseignements qu'ils recueillirent assurèrent le succès des explorations subséquentes. Et si les contemporains de LaVérandrie ne peuvent réclamer pour leur siècle la réalisation définitive de cet exploit, réservée à des voyageurs mieux équippés et mieux soutenus par leur gouvernement ; si sa nation a laissé tomber sur d'autres fronts cette branche de laurier, l'honneur de celui qui jalonna la voie, et en indiqua le terme, reste tout entier.

Cartier, Champlain et LaVérandrie sont les trois grandes figures autour desquelles se groupe l'histoire des découvertes accomplies par notre race en Amérique. Elles forment la chaîne à laquelle vient se souder la mémoire des autres explorateurs,—marins, officiers ou missionnaires,—dont le mérite, comme découvreurs, égale souvent celui de ces principaux personnages ; sauf que leurs courses, ayant rayonné dans une autre direction, ils se trouvent privés du prestige singulier d'avoir contribué aussi directement que ceux-là à la réalisation de la pensée de Christophe Colomb.

Oh ! sans doute, la gloire de celui-ci restera toujours supérieure à celle des auxiliaires que nous venons de lui donner. Ces derniers n'eurent pas à lutter comme lui contre le sarcasme et l'incrédulité de leurs compatriotes, à braver les terreurs d'une mer sur laquelle nul ne s'était encore aventuré. Sa figure domine deux continents et l'océan qui les sépare ; un horizon plus restreint sert d'encadrement à la mémoire des héros des premiers jours de notre histoire. Et l'âme se sentira toujours saisie d'une incomparable émotion au spectacle de la flotille de Colomb, arborant, à son départ de Palos, le signe du salut ; à l'apparition de ce monde nouveau émergeant soudainement des profondeurs de la mer aux ondes encore toutes vibrantes des suppliants et suaves accents du *Salve Regina*. Mais, même à côté du nom de l'illustre marin, ceux de Cartier, Champlain et LaVérandrie, ne sont pas sans éclat.

M. Margry termine ainsi un mémoire sur les Varennes de LaVérandrie :

"Si les découvreurs ne sont pas parvenus " entièrement à l'exécution de leur projet, leur " nom...... n'en devra pas moins être à l'honneur " de la France, respecté comme celui des premiers " découvreurs de l'Ouest. Le courage et la constance qu'ils déployèrent, les privations qu'ils " subirent, leur vie si laborieusement triste, toute " vouée à leur œuvre, et leur fin non moins malheureuse, feront même, du souvenir de leur " entreprise, un des plus intéressants épisodes de " cette douloureuse histoire des découvertes, dans " laquelle la civilisation européenne ne s'est avancée contre la barbarie qu'en lui sacrifiant ses " plus nobles enfants, et cette gloire posthume ne " sera qu'un faible dédommagement bien tardivement accordé à des existences qui n'ont connu " du dévouement à la Patrie que ses misères."

Ces généreuses et sympathiques paroles réveillent de multiples souvenirs historiques. Et parmi ces souvenirs, il est navrant celui qui nous rappelle avec quelle désolante persistance l'oubli et l'indifférence de la nation se sont attachés aux fondateurs des postes avancés, à leur œuvre même.

Soit à la Baie d'Hudson ou en Acadie, soit à la Louisiane, au Canada ou au Nord-Ouest, partout et toujours nos intérêts ont été compromis, nos progrès enrayés par ces regrettables dispositions qui ont souvent affecté la forme systématique. Et comme il faut que l'histoire se répète, à leur tour, les successeurs de LaVérandrie, devenus un groupe, sont aujourd'hui laissés presque à leurs seuls efforts dans la lutte qu'ils soutiennent pour l'existence, quand il serait si facile à leurs aînés de leur accorder l'humble secours qu'ils demandent, et qui suffirait à leur assurer un avenir de paix et de force d'où résulterait pour la nation entière un élément de prospérité certaine.

XIII.

Nous avons entrepris ce travail dans le dessein de faire connaître à nos populations l'homme qui, le premier, explora nos plantureuses vallées. Nous souhaitons ardemment, toutefois, que la mémoire de LaVérandrie soit transmise aux générations futures par quelque chose de moins éphémère que ces modestes pages.

M. Sulte, rendant hommage à Champlain et au découvreur du Nord-Ouest, dit, au cours de ses remarques :

" Il ne leur manque de nos jours qu'une colonne " sur la place publique."

Nous savons que l'auteur de l'*Histoire des Canadiens-Français* a lui-même fait, dans ce but, l'acquisition du terrain sur lequel s'élevait la maison où LaVérandrie vit le jour. M. Sulte attend de ses concitoyens qu'ils fassent le reste.

Dans notre province de Manitoba, nous avons les comtés de Varennes et de LaVérandrie ; dans notre bonne ville de Saint-Boniface, la rue et la place LaVérandrie.

Détail qui offre son intérêt : le premier contrat fait, au Nord-Ouest, par la compagnie du Pacifique Canadien, renferme le nom de LaVérandrie, et se rapporte à des terrains acquis dans Saint-Boniface.

Nous avons aussi les rues Arnault et Messager, les stations de Niverville et de Dufrost, qui rappellent les noms de quelques-uns des principaux auxiliaires de LaVérandrie.

Certes, on ne peut nous accuser d'avoir mis en oubli les fondateurs de notre pays ; mais ne conviendrait-il pas d'ajouter à ces témoignages de notre culte envers eux, un monument qui en serait comme la consécration définitive ? Ne serait-ce qu'un amas de pierres ramassées le long de la route qu'ils ont parcourue !

Notre vénérable archevêque verrait avec satisfaction, nous pouvons l'affirmer, un mouvement en ce sens. La mémoire de LaVérandrie lui est chère à beaucoup de titres, et les souvenirs que nous venons de rappeler sont éclos à son souffle. Il contribuerait à cette nouvelle œuvre d'une manière digne de sa position, de son large cœur, de ses traditions, de l'homme que nous voulons honorer !

Cette action rencontrerait aussi les vœux de nos concitoyens d'origine différente de la nôtre ; nous en avons la preuve.

M. Chs. N. Bell, de la cité de Winnipeg, nous écrivait à la date du 19 décembre dernier :

" J'admire au plus haut degré le courage étonnant, la persévérance et le patriotisme de La" Vérandrie, et, à mon avis, son nom devrait être " tiré de l'oubli. Sa Grâce m'informait l'an dernier qu'Elle songeait à l'érection d'un marbre " ou d'une statue pour commémorer les exploits " de LaVérandrie. Savez-vous si l'on doit donner suite à ce projet ? Pour moi, je serais on ne " peut plus heureux de contribuer de tout mon " pouvoir à la réalisation de cette idée, et je suis " sûr que votre appel recevrait une réponse cordiale de la part de ceux de mes concitoyens " parlant la langue anglaise, qui s'occupent de " l'histoire du pays."

Ces offres généreuses ne peuvent passer inaperçues. Pourquoi ne donnerions-nous pas à la prochaine célébration de notre fête patronale cet attrait particulier ?

Dans tous les cas, c'est notre devoir de prendre une initiative qui ait pour résultat la satisfaction de tous ces légitimes et patriotiques désirs, qui soit une expression convenable de notre gratitude envers le découvreur du Nord-Ouest Canadien.

Il entre dans les attributions de notre société Saint-Jean-Baptiste de faire les premières démarches, de convier l'est et l'ouest à une démonstration qui nous offrirait le consolant spectacle de toutes les nationalités proclamant, à l'unisson, la valeur d'un grand Canadien.

Le monument élevé par nous redirait " aux générations futures que le souvenir des grandes actions a beau dormir dans la poussière et l'oubli, il faut qu'un jour, ne fût-ce qu'après deux siècles, il se réveille et ressuscite rayonnant d'une splendeur imprévue ! " (a)

(a) Chauveau.

T. A. BERNIER.

Fin.

Le Manitoba.

Jeudi, 4 Mars 1886.

Des circonstances incontrôlables nous ont empêchés de publier notre journal la semaine dernière. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner ce retard.

PARLEMENT FEDERAL.

La quatrième session du cinquième parlement a été ouverte à Ottawa jeudi le 25 février dernier par Son Excellence le Gouverneur-Général. Son Excellence prononça le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,
MM. de la Chambre des Communes.

En vous rencontrant de nouveau j'ai l'agréable devoir de vous féliciter au sujet de la récolte suffisante de l'année dernière, de la prospérité et du progrès marquant du pays. Depuis la supprssion de l'insurrection du Nord-Ouest, la paix et l'ordre ont été rétablis et règnent maintenant. Après une révolte aussi sérieuse il peut encore exister quelque malaise et certaine crainte d'un renouvellement de ces désordres, et ce sera le devoir de mon gouvernement de prendre les moyens nécessaires, pour protéger d'une manière efficace contre tout soulèvement, les habitants et les colons qui désirent s'établir dans ces territoires.

Je vous félicite au sujet de l'achevement du chemin de fer du Pacifique et de la nouvelle qu'il sera ouvert pour le transport journalier des passagers et du fret d'un océan à l'autre au mois de juin prochain. Cette entreprise si importante à la fois pour l'empire et le Dominion ne manquera pas d'augmenter le commerce entre la Colombie Britannique et les autres provinces, d'assurer le développement prochain et l'établissement du Manitoba et du Nord-Ouest et d'ajouter beaucoup à la prospérité commerciale du pays entier.

Si les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour la nomination d'une commission conjointe pour régler ce qu'on appelle la question des pêcheries, et considérer les meilleurs moyens à prendre pour développer notre commerce international, n'obtiennent pas de résultats satisfaisants, vous serez appelés à faire des règlements pour la protection de nos pêcheries intérieures par l'extension de notre système actuel de police maritime.

La mesure qui vous a été soumise durant la dernière session pour la consolidation des statuts et pour l'introduction dans les territoires du Nord-Ouest d'un système économique certain et simple pour le transfert des terres sera de nouveau soumise à votre considération.

Les actes de la dernière session trouveront place dans la première de ces mesures.

On vous demandera de prendre en considération l'opportunité d'améliorer le système judiciaire qui existe sur ce territoire.

On attirera votre attention sur le besoin d'amender la loi relative aux affaires du bureau de l'imprimeur de la Reine, et de voir à obtenir plus grande satisfaction du système d'impressions pour le gouvernement et pour le parlement.

On a fait le recensement de la population des territoires du Nord-Ouest, et une mesure législative, ayant pour base ce recensement, au sujet de la représentation du peuple au parlement, sera soumise à votre appréciation. Il en sera de même d'autres mesures, entre autres des projets de loi pour établir un mode plus satisfaisant de procès, lorsqu'il s'agit de réclamations contre le gouvernement ; pour régulariser le fonctionnement des caisses d'économie dans les bureaux de poste de la Colombie Britannique et des territoires du Nord-Ouest, pour l'octroi de lettres patentes concernant les terres des sauvages, pour l'administration des droits de la Couronne sur les côtes du Dominion, pour l'établissement d'une ferme expérimentale, et pour amender la loi sur l'immigration des Chinois.

MM. de la Chambre des Communes,

Les comptes publics de l'année dernière vous seront soumis ; vous verrez que l'estimé des recettes a été parfaitement réalisé, mais je regrette d'avoir à dire que l'insurrection du Nord-Ouest a grandement augmenté les dépenses du pays.

Les estimés pour l'année à venir vous seront également présentés. Ils ont été préparés à un point de vue économique et de manière à satisfaire aux besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,
MM. de la Chambre des Communes,

Je vous soumets ces différents sujets, et tous ceux qui vous seront présentés durant cette session, à votre plus grand soin et j'espère fermement que vos délibérations auront pour résultat, avec l'aide de Dieu, de promouvoir le progrès et la prospérité du Canada.

M. Everett, le nouveau député de St. Jean, N.B., appuyé par M. Ward, le nouveau député de Durham-Est, a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Cette adresse a été adoptée de suite vendredi, l'opposition déclarant par la voix de son chef, l'hon. M. Blake, que la discussion aurait lieu quand tous les documents auraient été sur la table.

Mardi, M. Landry (conservateur) député de Montmagny a annoncé qu'il ferait la motion suivante vendredi prochain : "Que cette Chambre sent qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort passée sur Louis Riel, trouvé coupable de haute trahison, ait été exécutée."

Il n'y a pas à douter qu'au sujet de cette question, le gouvernement va voir éclater le plus terrible orage de la session.

LEGISLATURE PROVINCIALE.

Aujourd'hui, à trois heures, s'est ouverte à Winnipeg la quatrième et dernière session de la cinquième législature de la province de Manitoba.

L'assistance était excessivement nombreuse.

Quelques minutes avant trois heures, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur est arrivé accompagné de ses aides-de-camp et de l'état-major de la milice.

Quelques instants après, Son Honneur ayant pris place sur le trône, prononça en anglais et en français le discours suivant :

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous rencontrer à l'ouverture de cette quatrième session de la cinquième Législature de Manitoba.

Il semble que cette Législature s'est réunie pour la première fois hier seulement. Je considérerai toujours l'intervalle qui s'est écoulé depuis, comme la période où se sont accomplis les événements les plus importants de notre histoire ; car ces événements affectent non-seulement la Province de Manitoba, mais la Puissance du Canada tout entière.

C'est avec les plus profonds sentiments de loyauté que les citoyens de Manitoba ont reçu parmi nous dans le cours de l'été dernier le représentant distingué de notre bien-aimée souveraine.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le chemin de fer Canadien du Pacifique a été parachevé d'un océan à l'autre, donnant ainsi à notre Province des communications faciles avec les centres commerciaux du monde, et reliant plus solidement nos intérêts avec ceux des autres parties du Canada, où Manitoba occupe une place si importante.

Unissons-nous pour remercier la Divine Providence de la récolte abondante qui a récompensé les labeurs de nos agronomes.

Je vous félicite du surplus qu'ils ont pu exporter, ce qui contribuera, d'une manière directe au bien-être et à la prospérité de toute la population.

Je vous félicite aussi de ce que, grâce à l'aide pourvu par la Législature, le système de chemin de fer de la Province de Manitoba se soit étendu dans les sections de la Province, où le besoin s'en faisait le plus sentir.

Lorsque je vous ai rencontré pour la dernière fois, un nuage épais obscurcissait la tranquillité de la Puissance, dans l'Ouest, et pendant un moment, il a menacé de s'étendre sur une grande partie de ce territoire, mais ce danger est heureusement disparu, grâce à la promptitude avec laquelle les volontaires de tous les points de la Puissance, ont répondu à l'appel aux armes qui leur fut fait, pour le maintien de la loi et de l'ordre. Et parmi ces volontaires, aucuns n'ont répondu avec plus de bonne volonté que ceux de cette Province ; et Manitoba pourra toujours se rappeler avec orgueil et satisfaction leur belle conduite.

Vous serez appelés à considérer un acte ratifiant les résolutions par lesquelles les termes de la convention, en règlement des réclamations de la Province vis-à-vis le Canada, ont été acceptées à votre dernière session.

L'augmentation de la colonisation dans quelques parties de la Province, nécessite une rédistribution des divisions électorales, afin de pourvoir à une représentation adéquate, et il vous sera soumis un acte à cet effet, sur lequel nous appelons votre plus sérieuse attention. Vous serez aussi appelés à considérer un acte électoral modifiant les franchises et pourvoyant à la votation au scrutin, mesure devenue nécessaire aux besoins actuels de la Province,

Un acte pour amender l'Acte de l'Administration de la Justice,

Un acte pour pourvoir à l'administration des terres provinciales,

Un acte pour refondre et amender les lois concernant les corporations municipales,

Un acte concernant la vente des liqueurs enivrantes,

Un acte concernant les maîtres et les serviteurs ;

Et d'autres mesures importantes seront soumises à votre sérieuse considération et à vos délibérations.

Je ferai en sorte que les comptes publics et les estimations vous soient soumis à une période rapprochée.

Je vous laisse maintenant à l'accomplissement de vos importants devoirs, comptant sur votre sagesse et votre patriotisme pour vous assister dans l'exécution du mandat si difficile et si onéreux qui vous a été confié.

Après le départ du Lieutenant-Gouverneur, l'Orateur prit place au fauteuil, puis après avoir prêté serment M. James E. P. Prendergast est introduit par les honorables MM. Norquay et La-Rivière et l'on procéda ensuite à quelque affaire de routine.

La prise en considération de l'adresse en réponse au discours du trône est renvoyée à la prochaine séance.

Et la chambre s'ajourne à lundi le 7 courant.

NOUVELLES D'OTTAWA.

Ottawa. 27 février 1886.

Tous les députés de Manitoba, sauf M. Scott, sont arrivés. Les Honorables MM. Girard, Sutherland et Royal, partis dimanche dernier le 21, sont venus en trois jours. Combien sont loin les temps du canot d'écorce, de la charrette, de la diligence, de l'*International* et des caravanes de Saint-Paul !

***

Le Dr Schultz se meurt encore ; cette fois-ci la chose serait plus sérieuse qu'elle n'a jamais été.

On parle de l'Hon. Donald A. Smith comme son successeur au Sénat. Ce serait une récompense publique à l'instar de celle que vient de recevoir Sir George Stephens, et pour la même cause.

***

Le R. P. Lacombe se prépare à partir ; il a été très-bien reçu des ministres dont il n'a qu'à se féliciter, paraît-il. L'Hon. M. White, ministre de l'Intérieur, s'est, dit-on, montré tout spécialement obligeant et empressé. L'Hon. M. Chapleau lui a fait remise d'un don de $50 destiné aux œuvres du Nord-Ouest.

***

On annonce que M. George Ham, le régistrateur de Saint-Boniface, nous arrive sous peu comme le correspondant parlementaire du *Manitoban* de Winnipeg. Nous nous félicitons de ce choix intelligent.

***

Comme vous savez, le parlement s'est ouvert jeudi dernier. Le programme du gouvernement n'est guère chargé ; la législation ne sera pas considérable, et cependant, tout le monde regarde la session comme devant offrir un intérêt extraordinaire. Il va se faire des règlements de comptes importants ; l'opinion publique s'y attend ; la justice et la vérité l'exigent.

***

D'où va partir la discussion ? qui va tirer la première fusée ?

M. Blake a déclaré hier que la grande bataille ne se ferait pas sur l'adresse, et la chambre n'a pas voulu lui en donner le démenti car à onze heures du soir l'escarmouche entre les chefs était finie.

***

La députation est unanime à dire que la première question à vider est celle de l'exécution de Riel. Pas de faux-fuyants ; pas de fausses sorties : le ministère actuel doit-il, oui ou non, être renversé parcequ'il n'a pas empêché l'exécution de la sentence du tribunal de Régina ? voilà comment va se poser la question, et nous allons voir où se trouvent les vrais amis de la cause des droits et de la justice dans le Nord Ouest.

Les débats seront longs, violents, passionnés ; chacun voudra y prendre part.

***

On se communique les noms de cinq ou six députés de Québec qui passeraient armes et bagages dans l'opposition, les uns pour une raison, les autres pour un autre. Riel pour presque tous ne serait que le clou de l'affaire. Les autres députés conservateurs de Québec qui ont obéi à un premier mouvement mal réfléchi après le 16 novembre dernier ne donneront, paraît-il, qu'un seul vote hostile au gouvernement.

Ils ne veulent pas remplacer le chef actuel du cabinet par M. Blake qui a mis la tête de Riel à prix ; ils ne veulent pas remettre le pouvoir dans les mains d'hommes qui, comme D. Mills, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement libéral, écrivait en 1878 que les Métis n'avaient pas de droits distincts et qu'ils devaient être traités ou comme des blancs ou comme des sauvages.

Avant de changer un gouvernement, il faut bien s'assurer si le nouveau sera meilleur que l'ancien. Il ne faut pas provoquer une situation pire, ni s'exposer à une crise d'où nous sortirions amoindris, affaiblis, peut-être blessés à mort.

Donc, il va y avoir un grave règlement de comptes : Sir John y passera, Sir Hector, Sir Adolphe et M. Chapleau aussi. Croyez-vous que M. Blake échappera, et M. Mills, et M. McKenzie qui traitait les Métis de bandits, et M. Laurier, le Castibelza des Communes, et le parti grit avec le *Globe*, et le parti rouge avec ses abominables doctrines ? Non, non. Ce sera intéressant, croyez-le ; ce sera profitable soyez en sûr.

H. L.

AUX INTERESSES.

Nous n'aimons pas du tout qu'on s'autorise de nos articles pour prôner que nous faisons la leçon à tel ou tel en particulier, quand nous parlons d'une manière générale.

Lorsque nous croyons avoir des raisons de reprocher à un journal une tactique malhonnête, nous savons bien le nommer et faire arriver la note à son adresse. Malheureusement, il y a des gens qui sont comme les découpeurs de viandes à table, ils servent tout le monde et ne gardent rien pour eux. Nous leur dirions volontiers à ceux-là : commencez par vous servir, *help yourself sir*, et laissez les autres choisir à leur dévotion.

Il y a des journaux qui ne voient que soufflets et camouflets donnés à celui-ci et à celui-là depuis un certain temps. Il nous rappelle Pourceaugnac de Molière qui voyait toujours une seringue le coucher en joue.

Nous les prions de ne pas se charger de nous interpréter, s'ils ne veulent pas le faire avec plus de bonne foi.

VINGT-NEUF SAUVAGES BAPTISES.

Le dix-huit février dernier, une cérémonie religieuse des plus solennelles et des plus imposantes avait lieu dans la chapelle du pénitencier à la Montagne de Pierre Sa Grandeur Mgr Taché conférait le baptême à vingt-neuf Sauvages parmi lesquels se trouvaient deux chefs renommés et plusieurs de leurs conseillers.

Tous ces pauvres Sauvages avaient été anxieux d'apprendre les vérités du christianisme et étaient heureux de devenir chrétiens.

La bonne nouvelle leur a été annoncée par M. l'abbé G. Cloutier, l'infatigable chapelain du pénitencier.

Celui qui le premier fut baptisé fut Petokaonapewiyin (celui qui est assis à la porte du parc). Il eut pour parrain Mgr Taché et sa marraine fut mademoiselle Adèle Taché. Kapeyakewaskonan (celui qui n'a qu'une flèche) reçut le baptême ensuite, et son parrain fut l'Honorable M. A. Girard et Madame Girard sa marraine.

Ces deux chefs seuls reçurent le baptême ; Mistahi Maskwa (Gros Ours), chef très-renommé dit qu'il voulait lui aussi devenir chrétien, mais il préférait différer un peu, afin de fournir à sa femme et à ses enfants l'occasion de se faire baptiser en même temps que lui-même.

L'Honorable M. Royal et sa dame qui assistaient à cette cérémonie eurent pour filleuls Kanamâtchiw (Le Gaucher), Piyesiw (le Tonnerre), et plusieurs autres.

Parmi les autres qui reçurent le baptême on remarqua Nabesis, le Petit Garçon ; Atimwayow, la Queue de Chien ; Atamaskamikoawasis, l'Enfant qui vient de dessous terre ; Opinawewin, Celui qui jette son poil ; Oskâtâsk, la Carotte ; Nanijo, Deux par deux ; Takokan, L'os couvert ; Kakatorsim, l'Etoile, etc.

Les membres du clergé qui accompagnaient Sa Grandeur étaient le Rév. Père Maisonneuve, O.M.I., le Rév. Père Drummond, S.J., M. Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, et M. A. Dugas, curé de Saint-Boniface.

Toutes les personnes présentes à cette imposante cérémonie furent reçues avec la plus franche cordialité par le préfet du pénitencier, M. Bedson.

Au dire de Sa Grandeur, ce jour a été un des plus remarquables pour la conversion des Sauvages. C'est la première fois depuis que le catholicisme leur est annoncé qu'on en a vu un si grand nombre recevoir le baptême en un seul jour.

BUREAU D'AGRICULTURE.

L'élection des membres du Bureau Provincial d'Agriculture s'est faite le 17 février, et les officiers suivants ont été élus :

Président.—M. C. J. Brydges.

Vice-Président.—M. Wm. Lovell.

Sec.-Trésorier.—M. Acton Burrows.

Division No. 1.—Montagne Tortue et Brandon, M. Lovell, (vice-président).

Division No. 2.—Birtle, Minnedosa et Dauphin, M. H. Fieldhouse.

Division No. 3.—Manitou, Dufferin Nord et Dufferin Sud, M. James Stirton.

Division No. 4.—Norfolk, Portage, Burnside, Westbourne et High Bluff, M. C. J. Green.

Division No. 5.—Morris, Cartier, Saint-François-Xavier, Assiniboia et Baie Saint-Paul, M. T. A. Bernier.

Division No 6.—Emerson, Sainte-Agathe et LaVérandrye, M. D. G. Dick.

Division No. 7. — Woodlands, Rockwood et St. Andrews, M. Geo. Ross.

Division No. 8. — Springfield, Saint-Boniface, Winnipeg-Sud, Kildonan, St. Paul, St. Clements et Portage-du-Rat, M. C. J. Brydges, (président).

A LA BAIE D'HUDSON.

Une assemblée générale des membres de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson a eu lieu mardi pour l'élection des directeurs de la Cie et autres objets. Ont été élus directeurs : MM Hugh Sutherland, M.P., C. S. Drummond, H. S. Wesbrook, Jos. Mulholland, C. S. Hoare, C. J. Smith et D. J. Beaton. M. Sutherland fut ensuite nommé président et M. Beaton secrétaire.

Le bureau de direction a autorisé le président et le secrétaire de se rendre sans retard en Angleterre pour compléter les négociations avec les capitalistes anglais en vue de la construction du chemin.

MM. Sutherland et Beaton s'embarqueront à New-York le 13 courant, et nous sommes heureux de dire que le succès de leurs négociations est presque certain.

LETTRE DE L'OUEST.

[Pour *Le Manitoba.*]

Saskatchewan, Redberry
Lake, T.N.O., 13 fév. 1886.

Dans ma première lettre, je vous ai dit ce qu'il fallait penser des probabilités d'un nouveau soulèvement au Nord-Ouest. Je le répète en deux mots : tout paraît calme aujourd'hui ; néanmoins, il est resté au fond des cœurs un germe d'animosité ; les plaies ne sont pas encore toutes cicatrisées, mais elles sont en voie de guérison. Par une conduite sage, prudente et honnête, il sera facile au gouvernement d'éviter d'autres troubles. Si malheureusement des actes criminels comme ceux que la police de Battleford a commis le 2 janvier dernier se répétaient encore, il ne faudrait pas s'étonner de voir surgir des difficultés aussi graves que celles du printemps dernier. S'il y a quelque chose capable de faire monter l'indignation au cœur, n'est-ce pas le fait de voir des hommes chargés de veiller au respect de la loi se servir de l'autorité et de leur force pour maltraiter odieusement de pauvres gens innocents ? Pour cette fois, nous espérons que le gouvernement y verra.

Maintenant, une autre question qui intéresse vraiment le public, c'est le degré plus ou moins grand de dénûment dans lequel se trouvent les Métis et les Sauvages du district de Carlton, dans la Saskatchewan, c'est-à-dire dans cette partie du pays où ont éclaté les troubles, et qui a eu le plus à souffrir des suites de la guerre. Vos lecteurs en jugeront eux-mêmes par le tableau que je vais mettre sous leurs yeux.

Il y a actuellement dans les trois principales paroisses de ce district, c'est-à-dire Saint-Laurent, Saint-Antoine et Sacré Cœur ou Lac-des-Canards, une population d'environ onze cents âmes, (sans compter quatre à cinq cents qui se sont réfugiés aux Etats-Unis). Sur le nombre des résidents, à peu près la moitié ont pu l'automne dernier, par leur travail et leur industrie se procurer le stricte nécessaire en vivres et habits pour passer l'hiver sans trop souffrir. Rien n'était plus déplorable que la situation dans laquelle étaient les Métis au printemps après la suppression du soulèvement : les familles désespérées, plusieurs privées de leurs chefs ou de leurs principaux soutiens, les maisons brûlées, les champs dévastés, les troupeaux détruits, tout cela offrait un spectacle déchirant à tous ceux qui quelques mois auparavant avaient vu ces places si prospères. Cependant les Métis ne se sont pas trop laisser décourager : ils se sont mis à l'œuvre et ont travaillé pendant le reste de l'été et de l'automne. Ceux à qui il restait des chevaux ont pu gagner, comme je l'ai dit plus haut, de quoi leur faire éviter les horreurs de la plus grande misère, ils se sont procurés le stricte nécessaire. Maintenant sur le reste de la popnlation, il y a quatre cents personnes dans un tel dénûment qu'elles ne peuvent absolument pas subsister si on ne vient à leurs secours ; ce sont celles qui ont perdu leurs chevaux et leurs troupeaux, ou celles encore dont les chefs de famille, leur seul soutien, sont à languir au pénitencier ou sont en exil aux Etats-Unis.

La détresse chez cette classe-là est tellement grande qu'il faut en être témoin pour s'en faire une idée exacte, et si tout dernièrement le Major Crozier n'avait pas pris sur lui de remédier à la hauteur et à la parcimonie avec laquelle M. Rae distribuait quelques secours envoyés par le gouvernement, il est bien probable que quelques-uns de ces malheureux seraient morts de faim. Ces secours quoique faibles vont se continuer dans les trois paroisses de Batoche, Saint-Antoine et Lac Canard.

M. Herchmer qui a visité lui-même les familles a pu se convaincre de la trop grande réalité de la misère dans ces paroisses, comme le prouve son rapport au Major Crozier.

M. Mackay, paraît-il, est arrivé d'Ottawa avec des argents pour indemniser les citoyens loyaux qui ont souffert des pertes durant la guerre ; c'est un nouveau secours pour alléger la misère de plusieurs, et cette nouvelle ramène l'espérance chez ceux qui avaient déjà fait des réclamations.

Les marchands qui ont souffert des dommages ne seront indemnisés qu'après le rapport d'une commission chargée d'examiner la légitimité des réclamations.

Voilà en abrégé l'état où se trouve la population de la Saskatchewan dans les endroits où la guerre a sévi le printemps dernier : dénûment complet chez un très-grand nombre, le plus stricte nécessaire chez les autres ; rien à gagner dans le pays ; point de chevaux chez la plupart, et point d'argent pour en acheter ; enfin, point d'armes, ni munition pour faire la chasse. Cette perspective n'est pas souriante !

UN CANADIEN.

AUTRE LETTRE DU N.-O.

[Pour *Le Manitoba.*]

Monsieur le Rédacteur,

Décidément le gouvernement ne veut rien relâcher de sa rigueur envers les Sauvages de Batoche qui continuent à souffrir de la faim. Il veut, paraît-il, en les privant de nourriture, les forcer de quitter leur réserve, pour les mettre à côté du "Barbet" au Lac des Canards, où il promet de les bien nourrir s'ils travaillent. Il est bon de dire que cette réserve de Batoche, située dans un magnifique terrain, ne contient que 60 personnes, et qu'il est bien difficile au gouvernement de consentir à y mettre un fermier instructeur pour si peu de monde. C'est pour cela qu'il veut leur donner une autre réserve, à côté de celle du Barbet où le même instructeur suffira pour tous.

L'agent des Sauvages de ce district, M. Rae, a été mis en *disponibilité.* C'est M. Charles Adams qui le remplace. Cette nomination est bien vue de tous, car M. Adams, outre son honorabilité et sa compétence pour cet emploi, est un métis affable et obligeant. Que n'a-t-on plus souvent de pareilles nominations !

Les Métis de Saint-Laurent et des autres paroisses françaises doivent tenir, demain, une grande assemblée pour demander au gouvernement de leur accorder des réserves de bois et de foin. Ils disent que le gouvernement étant maintenant bien disposé à leur égard, c'est le temps de *battre le fer, tandis qu'il est chaud.* Je doute pourtant qu'on fasse complètement droit à leur requête, car le terrain qu'ils veulent demander pour réserve à foin—et il y en a pas d'autre—est justement celui qu'on veut donner aux sauvages de Batoche. Il ne serait cependant pas impossible d'obvier à cet inconvénient, car il y a assez de terres vacantes autour du Lac-des-Canards pour contenter les uns et les autres. Quant aux terres à bois on leur répondra probablement qu'elles sont déjà réservées. Oui, mais cela n'empêche que certains particuliers en achètent parfois d'assez grandes étendues, quoique ces terres ne soient pas sur le marché. Si donc on obtenait au moins que pareilles ventes ne se fissent pas pour le bois qu'ils désirent garder pour eux, ce serait toujours autant de gagné.

Une nouvelle à sensation nous était transmise hier par le télégraphe. Ce n'était rien moins que le soulèvement des Pieds-Noirs qui auraient pillé un magasin à Gleichen. Vraie ou fausse cette nouvelle a eu le privilège d'attirer bien des sourires de satisfaction sur les figures de nos révolutionnaires de l'année dernière, car Prince-Albert, qui se pique tant de loyauté et qui se fâche tout rouge quand on le qualifie de "rebelle blanc," n'aime rien tant que de voir le gouvernement dans l'embarras. Et puis, les adorateurs du veau d'or ne voient-ils pas dans cette rumeur quelque chose qui flatte de près ou de loin leur cupidité ?

MM. Rogers et Arsenault, officiers du gouvernement, sont très-occupés à expédier des fréteurs à Qu'Appelle au prix de $3.50 du cent livres. Vous savez sans doute que le gouvernement fait une avance considérable de grains de semence aux habitants de ce district ; c'est ce grain que vont chercher les fréteurs. Les chemins sont beaux actuellement, mais les tempêtes semblent devoir être fréquentes.

Bien à vous,

H. P.

Prince-Albert, Saskatchewan,
23 février 1886.

Correspondances.

(Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.)

LETTRE DE LORETTE.

Au Directeur du *Manitoba*,

MONSIEUR.—Au commencement de l'an de grâces 1886, les contribuables de la municipalité de Taché choisissaient pour conseillers municipaux des hommes fort recommandables et capables de les représenter très-dignement, et leurs premiers actes nous prouvèrent que le choix avait été judicieux.

Mais un nuage apparaît à l'horizon !.....Notre conseil, nous ne savons pourquoi, a laissé passer inaperçue une insulte grave qui a été dirigée contre l'un de ses membres.

Il me semble pourtant, M. le Directeur, que tout le monde y gagnerait si, comme par le passé, l'on procédait avec toute la dignité possible.

Les excès de langage ne peuvent jamais produire que de mauvais effets, et comme dans le cas auquel je fais allusion, l'on m'assure que l'affaire va être portée devant les tribunaux. Tous avoueront que c'est fort malheureux.

Un conseil qui sait faire respecter ses décisions est une autorité dans une paroisse, et puisse notre municipalité pouvoir toujours dire qu'elle posséda un de ces conseils.

Veuillez me croire,
M. le Directeur,
Votre, etc.,
VÉRITÉ.

Lorette, février 1886.

Nous avons reçu une lettre de M. Martin Jérôme que nous publierons dans notre prochain numéro.

Affaires Municipales.

CONSEIL-DE-VILLE.

Procès-verbal de la neuvième séance du quatrième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue lundi, le 1er mars 1886.

Présents : Son Honneur le Maire et MM. les cons. Levreault, Marcoux, Thomas et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présentation du rapport du Bureau de Police pour février accusant une dépense de $2.20. Lecture d'une lettre de M. Loughman, médecin-vétérinaire, faisant connaître à la ville qu'un des chevaux du département du feu n'est plus propre au service. Présentation de différents comptes qui sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le cons. Turenne présente le 1er rapport du comité des Finances conçu en ces termes :

"Votre comite recommande les comptes suivant : Turner & Bleau, $1.10 ; P. W. Allaire, $9.70 ; The Winnipeg Directory Publishing Company, $5.00."

M. le cons. Thomas présente le 3ème rapport du comité de police, feu et santé conçu en ces termes :

"Votre comité recommande les comptes suivants : D. Maxwell, $52.87 ; Turner et Bleau, $22.00, $32.05, $18.40 et 75 cts. ; F. Gentès, $17.50 ; J. R Sutherland, compte de $59.22 réduit à $10.85 ; L. Lafranchise, $3.00 ; Eug. Dubuc, $4.00 ; J. Bte. Lavoie, $30.00 ; The Waterous Engine Works, $164.00 ; A. A. Andrews, $40.00 ; et Louis Laventure, $9.32."

Ces deux rapports sont acceptés.

M. le cons. Turenne présente un règlement pour définir les devoirs du secrétaire-trésorier, et M. le cons. Marcoux un règlement amendant le règlement concernant la régie du conseil et limitant les séances du Conseil au 2ème et 4ème lundi de chaque mois.

Ces deux règlements sont lus une troisième fois et sont ratifiés sous leur titre.

DOUZE EN LIBERTE.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que quatre Métis et huit Sauvages détenus au péniten cier de Manitoba pour participation dans les derniers troubles du Nord-Ouest, viennent d'être mis en liberté.

C'est le Rév. Père Lacombe arrivé ce matin même d'Ottawa qui était porteur de ces bonnes nouvelles.

Les Métis qui ont été élargis sont :

Alexandre Fisher,
Pierre Parenteau,
Maxime Dubois,
Alexandre Cayen.

Au nombre des Sauvages nous ne connaissons que les suivants :

Petokaonapewiyin (Pound - Maker),
Opinawewin (Celui qui Jette son Poil),
Nabesis (le Petit Garçon),
Payesiw (le Tonnerre), etc.

En exprimant aux autorités la satisfaction que nous éprouvons de leur voir faire grâce, nous espérons et continuons de demander avec instance qu'un plus grand nombre encore soit élargi et participe à la clémence de la Couronne, et que bientôt tous soient mis en liberté.

Nous avons le regret d'annoncer la mort du père de M. l'abbé Messier premier vicaire à la cathédrale. Il est décédé à Longueuil, Qué., le 17 février dernier, à l'âge de 68 ans.

Nous offrons à M. Messier nos condoléances les plus vives.

PERSONNEL.

M. J. O. Poitras est parti dimanche avec sa famille pour aller passer quelques mois en la province de Québec.

Le Révérend Père Lacombe, missionnaire du Nord-Ouest, assistait l'ouverture du Parlement, d'Ottawa. Il occupait un siège d'honneur à la droite de Son Excellence le gouverneur-général.

Mgr l'Archevêque parti le 24 février dernier pour la province de Québec, est actuellement à Montréal. L'objet du voyage du vénéré prélat a rapport à des affaires diocésaines, et, en particulier, il désire s'assurer les secours de plus nombreux missionnaires.

Sa Grandeur était accompagnée de Melle Taché qui a passé quelques mois à Saint-Boniface. Pendant son séjour ici, Melle Taché a su se concilier le respect et l'estime de tous, et s'il nous est permis d'exprimer un désir, nous disons que nous avons l'espérance de la voir revenir pour se fixer définitivement au milieu de nous.

M. Noé Chevrier est revenu d'Ottawa.

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* annonce que M. Amable Marion du Lac-des-Chênes, a été nommé juge de paix pour Manitoba.

Nous croyons savoir que l'adresse en réponse au discours du trône. sera proposée, lundi, par M. J. E. P. Prendergast, le nouveau député de LaVérandrye, et secondée par M. E. Leacock, député de Birtle.

La semaine dernière, M. Prendergast, M.P.P., est allé visiter les électeurs de son comté. Durant ce voyage, il tint deux assemblées fort nombreuses l'une à Clear Spring et l'autre à Lorette.

CHOSES ET AUTRES.

—Le *Paris-Canada* annonce que le vicomte Jean de Saint Exupéry et le comte de Massol partiront, dans la première quinzaine d'avril, pour le Canada où ils désirent se fixer.

—M. l'abbé Tanguay surveille en ce moment à Montréal l'impression du deuxième volume de son dictionnaire généalogique. L'ouvrage entrepris par M. l'abbé Tanguay est vraiment colossal et unique en son genre. Il donnera la généalogie de toutes les familles canadiennes, depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours.

—Voici quelques statistiques intéressantes sur la force numérique des différentes races qui peuplent le Canada :

Canadiens-français	1,298,929
Irlandais	957,403
Anglais	881,301
Ecossais	699,863
Allemands	264,319
Sauvages	108,054

Il faut ajouter à ce tableau une centaine de mille âmes appartenant à différentes autres races.

—Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* vient d'entrer dans sa trente quatrième année d'existence. Nous offrons à notre excellent confrère nos plus sincères félicitations.

—Le tableau suivant montre la proportion par 1,000 de la mortalité dans la ville de Montréal, Qué., depuis 1872 :

	Population.	Décès.	Proportion par 1,000
1872...	120,759	4,512	37.36
1873...	123,715	3,716	30.03
1874...	124,745	4 520	36.23
1875...	129,840	4,338	33.33
1876...	133,000	4,557	34.26
1877...	134,500	4,715	35.05
1878...	135,000	4,019	30.51
1879...	135,000	3,704	27.43
1880...	140,000	3,767	26.90
1881...	143,000	3,888	27.18
1882...	144,000	3,906	27.12
1883...	150,000	3,849	25.60
1884...	160,000	4,358	27.22
1885...	165,000	7,825	53.49

—Le nombre d'acres de terre donnés aux volontaires qui ont servi dans le Nord-Ouest est d'environ 340,000.

—Le déficit du gouvernement d'Ontario, pour la dernière année, s'élève en chiffres ronds à $400,000.

—Le gouvernement anglais par un vote de 209 contre 66 a accordé la somme de £1,200 pour payer les médailles qui seront données aux volontaires canadiens qui ont fait la campagne du Nord-Ouest.

—Le Général Middleton a annoncé que le gouvernement avait décidé d'envoyer une colonne de voltigeurs dans la région habitée par les Pieds-Noirs, au Nord-Ouest. On ne sait pas au juste quand elle se mettra en marche, mais le général Middleton est d'avis que ce sera de bonne heure, au printemps.

Cette colonne se composera de la compagnie " C " de l'école d'infanterie, de Toronto—100 hommes ; la compagnie " B " de l'école d'infanterie de St. Jean, P.Q.—100 hommes; chasseurs à cheval de Winnipeg—150 hommes ; la batterie " A " de Kington—200 hommes ; la compagnie " A " de l'école d'infanterie de Frédéricton, N.B.—100 hommes. On ne croit pas avoir besoin d'appeler les volontaires.

Les troupes seront cantonnées à Calgary, Régina et quelques autres places centrales.

L'officier auquel sera dévolu le commandement de cette colonne n'est pas encore choisi.

—Lundi, M. Beaugrand a été réélu maire de Montréal, Qué., par une forte majorité sur son adversaire M. A. C. Décary.

ARRETE POUR VOL.

J. P. Wright, ci-devant de Saint-Boniface, et qui a été premier commis au bureau des sauvages à Winnipeg, de juillet 1883 à novembre 1885, époque à laquelle il fut nommé agent des sauvages pour le district de Batileford, est actuellement interné dans la prison de Winnipeg en attendant qu'il subisse son procès sous l'accusation d'avoir détourné $2,023.86 des fonds du gouvernement. Dans l'examen préliminaire, Wright fit des aveux complets, mais ensuite il demanda de plaider non-coupable. La cause sera entendue aux prochaines assisses.

NAISSANCES.

En cette ville, le 20 février dernier, Madame Joseph Turenne, une fille.

En cette ville, le 21 février dernier, Madame Alfred Lévêque, un fils.

A Saint-Vital, le 22 février, Madame Charles Hénault, une fille.

MARIAGES.

En cette ville, le 2 courant, M. Ernest Pelletier, ci-devant de N.-D. du Portage, Qué., à Melle Flavie Huot, de cette ville.

DECES.

En cette ville, le 22 février, à l'âge de 1 ans et 4 mois, Marie-Louise-Délia enfant de M. Charles Gingras.

Chronique Locale.

—Les citernes de la ville ont été remplies mardi.

—Le conseil de la municipalité siègera samedi.

—Les exercices des Quarante-Heures commenceront dimanche.

—Voyez l'annonce nouvelle de M. Z. Robert, sur la première page du journal.

—M. A. M. Smith occupe l'ancien magasin de M. Létourneau sur l'avenue Taché.

—Les membres du Cercle Provencher sont priés de se réunir aux salles du Cercle demain soir, pour la séance hebdomadaire.

—Assemblée de la Conférence de Saint-Vincent de Paul dimanche après la messe.

—MM. Rivard et L'Heureux autrefois de Saint-Jean-Baptiste, Man., sont arrivés de Battleford, N.-O. il y a quelques jours avec l'intention de se fixer au milieu de nous.

—Les contribuables ne doivent pas oublier qu'une liste de tous les arrérages de taxes a été transmise le 1er mars, au secrétaire-trésorier du Bureau Judiciaire qui y a ajouté quinze pour cent.

—M. C. F. Beaudry, autrefois employé de la maison Westbrook & Fairchild a ouvert un magasin d'instruments aratoires dans le bloc Tait coin des avenues Taché et Provencher.

—Pendant le mois de février dernier, $32,288 ont été déposées dans la Banque d'Epargnes de la Puissance à Winnipeg, tandis que $28,-152 en ont été retirées. Excédant des dépots : $4,135.

—Ce soir, le club de raquette *Le Vayageur* a une sortie extraordinaire à l'occasion de la réception qu'il va donner au club *St. George* de Winnipeg. L'on compte que plus de 150 membres des deux clubs réunis prendront part à la marche durant laquelle l'on s'arrêtera quelque part dans les bois d'alentour pour jouir du spectacle toujours nouveau d'un feu de joie et prendre le thé qui y aura été préparé.

—Lundi, vers le 2 heures du matin, un incendie éclatait dans la station du Pacifique à Winnipeg. N'ayant pas été appelés assez vite sur la scène, il fut impossible aux pompiers de sauver le bel édifice qui fut complètement détruit. L'origine du feu est inconnue. Les pertes sont évaluées à plus de $100,000 et sont en partie couvertes par les assurances. Tout fait supposer que la station sera reconstruite sans délai au même endroit.

—Nous indiquons ci-après les heures respectives pendant lesquelles les gardiens de la paix sont en devoir : tout l'avant-midi, garde par le chef Joyal ; de midi à 12.00 p.m., garde par le constable Forcier qui cependant est remplacé de 6.00 à 7.30 p.m. par le chef. Après minuit en cas de besoin l'on peut s'adresser à la station de police ou à M. Forcier à sa résidence.

—M. J. B. Joyal qui depuis le 21 février dernier est chef de police et de la brigade de secours de cette ville, a organisé une nouvelle brigade de pompiers volontaires lesquels ont élu les officiers suivants :

Président Honoraire—M. P. Thomas.

Membres Honoraires — MM. les conseillers Turenne, Pélissier et Levrault.

Président—M. J. B. Joyal ;
Sec.-Trésorier—M. T. Létourneau ;
Capitaine—M. W. Gauvreau ;
Lieutenant—M. H. Pélissier ;
Commandant—M. F. Desourdy ;
Teneur de pipes—MM. J. Bte. Poirier, A. Joannette, J. Baxter et C. Desgagné ;
Conducteurs—MM. Jos. Gagné et Jos. Desrosiers ;
Ingénieur—M. Jos. Coutu ;
Asst-Ingénieur—M. Jos. Joyal.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes.

19 février.—M. l'abbé Dufresne curé de Lorette, était à Sainte-Anne jeudi dernier, à l'occasion de la fête patronale de notre curé.

A l'occasion de cette fête, les RR. SS. ont présenté à notre curé, un riche reliquaire, contenant une relique considérable de la Bonne Sainte-Anne.

A l'adresse présentée par les élèves du couvent, notre curé a répondu que ce précieux reliquaire était le présent le plus agréable, le plus cher à son cœur, l'objet de ses désirs et de ses vœux, depuis nombre d'années, et que ses paroissiens, et les pélerins, qui se dirigent vers le sanctuaire de notre patronne, seront heureux de pouvoir venir vénérer une relique de celle que la piété populaire a appelée, " La Bonne Sainte-Anne."

—L'Inspecteur a terminé la visite des écoles de notre district — 12 enfants fréquentent l'école de St. Joachin, 12 Ste. Anne Est, 39 Ste. Anne centre, 45 Lorette Est, 40 Lorette centre, 17 Lorette ouest, et 137 Ste. Anne ouest.

—Nous apprenons avec plaisir, que les cahiers d'écriture et de composition de vingt cinq élèves de notre couvent, ont été jugés dignes par le Bureau d'Education, d'être envoyés à l'exposition Coloniale de Londres.

—Il y avait foule, lundi dernier à Ste. Anne, aux courses de chevaux, qui ont été un fiasco complet, heureusement, tout s'est passé tranquillement, et paisiblement.

Saint-Charles.

20 fév.—Nous avons eu deux mariages cette semaine : M. O. Gaudry de St. Norbert avec Delle Adélaide Hogue et M. C. Land avec Delle Augé tous deux de Saint-Charles. M. Land est un nouveau converti, ayant abjuré le protestantisme quelques jours avant son mariage.

—La question des prochaines élections commence déjà à agiter les esprits. On dit que l'Hon. M. Murray se présentera pour la Chambre des Communes et que M. James Green préfet de la municipalité d'Assiniboia se présentera pour la Chambre Locale

Lac-des-Chênes.

1er. mars.—Nous avons eu ici la semaine dernière une terrible tempête de neige accompagnée d'un vent violent. Ce mauvais temps ayant sévi pendant trois jours a rendu les chemins impraticables en plusieurs endroits.

—Le marché du grain qui était très-bas, il n'y a que quelque temps, a subi une hausse considérable ces jours derniers ; maintenant, le cultivateur peut obtenir le prix raisonnable de 75 cents le minot pour du beau blé.

—M Jos Carpentier vient d'ouvrir une boutique de barbier.

—On nous apprend que M. Chs Cazes sera prochainement nommé instituteur. C'est une bonne nouvelle, et nous savons que M. Cazes est parfaitement qualifié pour remplir la position.

—Notre magnifique moulin à farine sera en opération dans quelques jours.

—La rumeur veut que nos hommes d'affaires s'occupent de la prochaine construction d'un pont sur l'Assiniboine ici. En unissant notre municipalité à celle de Woodworth, nous ne doutons pas que ce serait une source d'alimentation de commerce et cette entreprise menée a bonne fie qui ne pourrait que faire progresser notre localité.

Echos du Nord-Ouest.

Saint-Laurent (Grandin) Saskatchewan.

18 fév.—Le Rév. Père André est ici depuis quelques jours.

—Le printemps prochain une ligne téléphonique va être établie entre St. Laurent de Grandin et le Lac des Canards (Stobart.)

—Lors de son passage ici l'hon. M. Thos. White avait presque promis au Rév. Père Fourmond d'établir à Saint-Laurent un bureau des erres, mais nous n'avons encore rien que l'espérance. Ce bureau rendrait de grands services à la population française de ce district qui maintenant est obligée d'aller à Prince Albert qui se trouve à l'extrémité du district.

—Saint-Laurent de Grandin qui est la mère de toutes les missions environnantes va se voir dans le printemps prochain divisée en lots de ville.

—Plusieurs commerçants se proposent de bâtir ce printemps.

AVIS PUBLIC.

Assemblée Législative de Manitoba.

Avis est par les présentes donné que, conformément à la Règle No. 48, de la Chambre, le temps pour recevoir les demandes de Bills Privés, expirera, lundi, le huitième jour de mars prochain.

C. A. SADLEIR, Jr.,
Greffier de l'Assemblée Législative.
Winnipeg, 19 février 1886
2ins.25.2.86

AVIS.

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera faite à la prochaine session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, pour la passation d'un acte pour incorporer l'Association des Comptables de Manitoba, possédant une charte, dans le but de former une société de comptables.

Daté à Winnipeg, ce 13ème jour de février A.D. 1886.

BAIN, BLANCHARD & MULOCH,
Solliciteurs des requérants.
6ins.25 2.86

MANITOBA.

Des demandes pour licences en vertu de l'Acte des Licences pour la Vente des liqueurs enivrantes, 1884, et ses amendements, ont été reçues des personnes suivantes :

John McKenzie, Hôtel, Minnedosa.
Hugh McKay, Hôtel, Minnedosa.
W. C. Kennedy, Hôtel Manitou.
A. Smith, Epicier, Treherne.
R. Laurence, Epicier, Killarney.
Eversley Green, Magasin, Solsgirth.

R. LATOUCHE TUPPER,
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licences.
2ins. 4, 3, 86.

Avis à donner par le reviseur de la révision préliminaire de la première liste des électeurs.

Le reviseur du district électoral de Provencher, dans la Province de Manitoba, nommé en exécution de l'*Acte du Cens Electoral*, donne par le présent avis qu'il a terminé et publié de la manière prescrite par le dit acte, la première liste générale des électeurs pour le dit district électoral, et que conformément au dit acte il tiendra une séance pour la révision préliminaire de la dite liste à Saint-Norbert, dans le comté d'Iberville, dans la salle d'audience de la cour de comté, dans la dite province, à dix heures de l'avant-midi, le treizième jour d'Avril 1886.

Toute personne faisant objection à quelque nom inscrit sur cette liste pourra, en tout temps avant le dit jour, et toute personne désirant ajouter quelque nom à cette liste, ou désirant l'amender autrement, pourra, le ou avant le treizième jour d'Avril 1886, remettre au dit reviseur ou lui expédier par lettre enregistrée, à son bureau ou à son adresse, un avis par écrit, et autant que possible d'après la formule donnée à cette fin dans l'annexe du dit acte, indiquant le ou les noms auxquels il est fait objection, ainsi que les motifs de cette objection, ou le ou les noms que l'on veut faire ajouter à la liste, avec les raisons à l'appui et les particularités du cens électoral et le domicile des personnes dont on veut faire ajouter les noms, ou les particularités de toute autre modification proposée, avec les raisons à l'appui ; et tout tel avis devra être signé par la personne qui le donnera, mentionner sa résidence, son occupation et son adresse postale. Dans le cas ou celui qui donnera ainsi avis ferait objection au nom de quelque personne déjà inscrit sur la liste, il devra aussi faire remettre ou expédier par la poste, à la dernière adresse connue de la personne dont on veut faire retrancher le nom, et par lettre enregistrée, en même temps que le dit avis sera donné au reviseur, copie de l'avis donné.

Daté ce 25ème jour de février 1886.

L. A. PRUD'HOMME,
Reviseur pour le district électoral de Provencher.
2ins.4.3.86

AVIS PUBLIC.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA DIVISION ELECTORALE DE MORRIS NO. 1.

Avis est par les présentes donné que les membres de la Société de la Division Electorale de Morris No. 1 n'ayant pas rempli au 31 décembre les prescriptions du statut relativement aux assemblées annuelles des Sociétés d'Agriculture de Division Electorale, une assemblée spéciale des membres de la société sera tenue mercredi le 24 mars 1886, à une heure de l'après-midi, en la maison d'école de West-Lynne à laquelle assemblée les membres présents devront faire ce qui aurait dû être fait à la date fixée par le statut pour les assemblees annuelles des sociétés.

Par ordre du Président du Bureau d'Agriculture.

ACTON BURROWS,
Sec.-Trés. Bureau d'Agriculture.
Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, Winnipeg, 26 février 1886.
3ins.4.3. 86

SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS DE CONSTRUCTION DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et marquées " Soumissions pour permis de couper du Bois de Construction," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi midi, le 22 février 1886, pour permis de couper du bois de construction à partir de cette date jusqu'au 1er octobre prochain, sur la section 26, Township 13, Rang 5 Est du Méridien Principal, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé peuvent être obtenues au Bureau des Bois de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'intérieur.
Ottawa, 3 Février, 1886.
2ins 18-2-86.

CONTRAT DE LA MALLE.

Des soumissions cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, Vendredi, le 26 Février 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, douze fois par semaine, aller et retour, entre le

BUREAU DE POSTE DE FLEMING
et la
STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du premier avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable.

Le Courrier laissera le Bureau de Poste et la Station du Chemin de Fer avec les malles aux jours et heures qu'il sera jugé convenable de temps à autres afin de pouvoir délivrer les malles à la Station du Chemin de Fer dans les cinq minutes qui suivront son départ du Bureau de Poste, et au Bureau de Poste dans les cinq minutes qui suivront l'arrivée des convois de male.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert, et des blancs de soumission peuvent être obtenus au Bureau de Poste Fleming et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 8 janvier 1886.
3i 11,2,86

AVIS

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'en obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de " Compagnie de chemin de fer Ontario, Minnesota et Manitoba," dans le but de construire et exploiter un chemin de fer à partir de la ville de Port-Arthur allant à l'ouest jusqu'au ou près du lac au Poisson-Blanc, de là au nord-ouest jusqu'à quelque point près duquel la ligne de latitude 49 croise la ligne de longitude 92, de là dans une direction ouest jusqu'à la rivière La Pluie et la traversant par le moyen d'un pont touchant au territoire américain quelque part entre Fort-Frances et l'embouchure de la dite rivière. Aussi, de construire et exploiter un embranchement du dit chemin de fer à partir de quelque point sur la ligne frontière entre les Etats-Unis d'Amérique et la Puissance du Canada et traversant la frontière entre le Lac des Bois et la longitude 96, de là dans une direction nord-ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk et province du Manitoba. Aussi, de construire et exploiter un embranchement à partir d'un point à ou près de l'intersection des lignes de latitude 49 et de longitude 93, dans une direction nord-ouest jusqu'au village du Portage-du-Rat.

THOS A. GORHAM,
Solliciteur pour les requérants.
Port-Arthur, 15 décembre 1885.
8ins. 7, 1, 86

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie sous le nom de *" The Saskatchewan and Western Railway Company,"* pour la construction, l'exploitation d'un chemin de fer partant d'un point sur la ligne *" The Manitoba and North Western Railway,"* dans ou près de la ville de Minnedosa jusqu'à Rapid City, de là dans une direction ouest jusqu'à la rivière Assiniboine.

MACDONALD & TUPPER,
Solliciteurs des requérants.

RICHARD & CIE.,

MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS,
EAUX-DE-VIE,
WISKEYS,
BIERES,
CIGARES, Etc., Etc.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égale dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG.
RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS,

Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.
WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	† 4 10 p m
†10 35 a m a 8 / †12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
†4 25 p m	a 10 Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
†8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

A LA BOULE VERTE
— EST LE —

BON MARCHE

En face de la maison Bannatyne & Cie.

IL VENDRA A SACRIFICES

— D'ICI AU —

1er FEVRIER PROCHAIN

Châles, Mérinos, Flanelles et Indiennes.

BAS de LAINE } POUR FEMMES, FILLES ET ENFANTS

GILETS EN LAINE;

GANTS ET MITAINES EN LAINE, EN KID, Etc.;

En outre d'un assortiment tout nouveau de

HARDES-FAITES

DE TOUTES GRANDEURS ET POUR TOUS LES GOUTS.

PARDESSUS } EN TWEEDS, BEAVER, Etc., Etc.

M. SAVARIA que toute notre population connait avantageusement, est en charge de cet établissement et comme par le passé se fera un devoir de satisfaire ses nombreuses pratiques.

N'oubliez pas LA BOULE VERTE,

No. 434, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG,

Où vous pourrez acheter aux plus bas prix possible.

JOHN SPRING.

3m 29,10,85

FREDERIC LETOURNEAU,

Marchand d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs et Cigares,

COIN DES AVENUES TACHE ET PROVENCHER.

Venant de prendre possession d'un nouveau magasin, M. Létourneau tout en remerciant ceux qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour invite cordialement le public à lui aller faire une visite.

Ses Marchandises sont de Premiere Qualite

— ET —

SES PRIX SONT TRES-RÉDUITS.

N'oubliez pas l'endroit :—

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE, MAN.

1m 24 12 85

MEUBLES!

20% — ESCOMPTE — 20%

DURANT 30 JOURS.

M. HUGHES & CIE,

285 Rue Principale, Winnipeg.

3m 31,12,85

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,

Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

ZÉPHIR LAPORTE, Propriét.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.

6m 14,1,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, Etc.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Coin de l'Avenue Provencher et de la Rue du Collège, ou au Bureau de Poste, Boite 152,

1an 17 12 85 — Saint-Boniface, Man.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times.*

WINNIPEG, Man.

9,3,8 1a

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

WINNIPEG BUSINESS COLLEGE.

Comme l'indique notre nom, ce collège est une institution où l'on enseigne aux jeunes gens des deux sexes, la science des affaires de la vie, d'une manière systématique.

La langue est l'anglais, et nous enseignons la calligraphie, la comptabilité, la grammaire, l'arithmétique, l'épellation, la correspondance, la composition anglaise, la sténographie et l'élocution.

Les personnes de langue française qui désirent apprendre à parler correctement l'anglais ne sauraient mieux faire que de venir à notre collège pendant un ou deux termes.

Le nouveau terme commence le 4 Janvier, mais les élèves pourront commencer en tout temps et ne seront tenus d'étudier que les sujets qu'ils désireront.

Il y de la classe le soir comme le jour.

S'adresser à Collège No. 496, Rue Principale, pour plus amples informations, ou par écrit,

Boite 233, Winnipeg.

3m-18-2-86

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre. 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boite, ou six boites pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

ALLEN'S LUNG BALSAM

"This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt: pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'ecole, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.

ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation connue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS; à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails reçus concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

— TOUTES ESPECES DE —

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatton

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA